



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP – Section de l'Oise
DDFiP de l'Oise - 2 rue Molière - 60000 BEAUVAIS

permanence le lundi

Tél (répondeur) : 03-44-06-35-68

mail : fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr

web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

Déclaration liminaire **F.O.-DGFIP 60**

CAP Locale n°2 du 7 novembre 2016

Madame la Présidente,

cette CAP locale est réunie pour établir la liste d'aptitude de C en B pour l'année 2017. **FO** est le seul syndicat à défendre la liste d'aptitude, qui est une voie d'accès statutaire, comme moyen de promotion sociale.

Les élus **FO** dénoncent à nouveau la publication sur Ulysse 60 avant la tenue des CAPL dans le seul but de préempter les rares possibilités de promotion et de permettre le "*fait du prince*", en empêchant la CAP Locale de jouer pleinement son rôle.

Les élus **FO** dénoncent à nouveau le trop faible nombre de promus par liste d'aptitude. Pour 2017, au plan national, le volume des potentialités n'est que de 513 promotions (contre 695 en 2016), dont 5 seulement pour l'Oise (contre 7 en 2016). Les élus **FO** ne souhaitent prendre aucun risque de perdre une promotion et militeront pour classer un maximum de collègues dans la catégorie "excellent" afin que la CAP Nationale ait la possibilité de les retenir, cette année ou l'an prochain.

Par ailleurs, les élus **FO** déplorent que le nombre de postulants continue de diminuer par rapport aux dossiers recensés l'année dernière. Il n'y a pas si longtemps, en 2012, plus de 60% des agents d'une filière faisaient acte de candidature. Aujourd'hui, toutes filières confondues, seuls 31% des collègues se portent candidats.

A l'heure où chacun sait qu'un cadre C se voit quasi-systématiquement confier les mêmes missions qu'un cadre B, une telle évolution est scandaleuse. **Cette absence de reconnaissance professionnelle ne génère que de la souffrance et un grand sentiment d'injustice dans les services.** Pourquoi un agent ferait-il le travail d'un contrôleur principal alors qu'il est payé au ras des pâquerettes pendant les 15 premières années de son recrutement ? En gagnant un malheureux point d'indice tous les 3 ans ? Bientôt sans possibilité d'accélérer ce déroulement ultra-ralenti en obtenant des mois de bonification (merci PPCR) ? Presque sans espoir que son administration reconnaisse ses mérites en le gratifiant d'une promotion de corps ? Qui croyez-vous encore motiver au travail en gérant ainsi les carrières ?

La délégation **F.O.-DGFIP** Oise avait déjà posé la question au précédent DG, Bruno BEZARD, lors de sa venue à Creil. Nous lui avons demandé s'il assumait être le fossoyeur du re-pyramidage annoncé des catégories et s'il n'avait pas honte de recruter des agents C payés au minimum légal en sachant pertinemment qu'ils étaient tous au moins de niveau bac + 2, et qu'ils effectueraient sans problème un travail relevant de la catégorie B.

Cette CAP va devoir sélectionner quelques rares collègues, parmi les dizaines de candidats qui effectuent avec brio un travail de contrôleur depuis des années, tout en étant payés comme des agents.

Pour FO, c'est clair : à travail égal, salaire égal !



— À TRAVAIL ÉGAL SALAIRE ÉGAL!

<http://www.force-ouvriere.fr/>

Enfin, **F.O.**-DGFIP n'aura de cesse de porter sa revendication du "**droit au retour**", c'est-à-dire la possibilité d'être maintenu, pour celui qui le souhaite, dans son département d'origine, y compris en surnombre. Pour **FO**, cette garantie doit être mobilisable par les promus de C en B par concours interne spécial (CIS), concours interne normal (CIN) et liste d'aptitude (LA), quelle que soit la filière d'origine du lauréat.

Pour **FO**, le candidat qui exerce ses fonctions dans un département fermé ne doit pas auto-censurer sa candidature par rapport à un candidat affecté dans un département ouvert, car en l'état il s'agit d'une discrimination.

F.O.-DGFIP est la seule organisation syndicale à exiger que la garantie du "**droit au retour**" profite à tous.

F.O.-DGFIP revendique que tous les agents promus de C en B, par concours interne ou liste d'aptitude, aient la possibilité d'être affectés dans leur département d'origine, y compris en surnombre dans les départements fermés.

F.O.-DGFIP revendique l'établissement d'une liste complémentaire pour qu'aucune promotion ne soit perdue.



**AVEC F.O.-DGFIP
LE DROIT AU RETOUR
POUR TOUS!**